Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN
Du 9 au 11 décembre 2008 à Ottawa (Ontario) Résolution nº 74/2008

OBJET :	SOUTIEN AU PROJET D'EXPANSION DU SERVICE DE POLICE DES DAKOTA OJIBWAY
PROPOSEUR(E) :	Terrence Nelson, Chef, Première Nation de Roseau River, Man.
COPROPOSEUR(E) :	Frank Brown, Chef, Première Nation de Canukawakpa (Oak Lake), Man.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Le Service de police des Dakota Ojibway a été mis sur pied pour assurer un contrôle local et offrir un service de police responsable aux Premières Nations membres du Conseil tribal des Dakota Ojibway;

B. Aux termes d'une entente tripartite à long terme signée le 1er février 1995, le Service de police des Dakota Ojibway offre des services de police à temps plein à six (6) communautés des Premières Nations membres du Conseil tribal;

C. L'entente tripartite était d'une durée de cinq ans et comprenait un plan de mise en œuvre à trois phases qui a permis au Service de police des Dakota Ojibway de devenir un service de police autonome en avril 1997;

D. Le Service de police des Dakota Ojibway continue d'offrir des services professionnels et de qualité et compte étendre ses services, tant à l'interne qu'à l'externe, dans la province du Manitoba;

E. Le Canada et la province du Manitoba continuent d'être réticents au projet d'élargissement du Service de police des Dakota Ojibway.

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée soutiennent par la présente la poursuite des activités du Service de police des Dakota Ojibway.

2. Les Chefs en assemblée soutiennent le Conseil tribal des Dakota Ojibway dans son projet d'étendre ses services de police, tant à l'interne qu'à l'externe, dans la province du Manitoba.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

PHIL FONTAINE, CHEF NATIONAL